

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 19 avril 2022**

<b><u>Nombre de membres composant le Conseil Municipal</u></b> : 8	<p>L'an deux-mil vingt-deux, le mardi 19 avril 2022, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Point-Lac, sur convocation adressée à ses membres le 15 avril 2022, par Mme le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b><u>Présentes :</u></b> Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER, Patricia FAGIANI, Aurélie GRARD, Françoise NORMAND, Elodie ROBBE, Sandrine VALLET.</p> <p><b><u>Excusée :</u></b> Lisa RUBILONI</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Lisa RUBILONI à Patricia FAGIANI</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Mélanie ALPY</p>
<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 8	
<b><u>Nombre de membres présents</u></b> : 7	
<b><u>Nombre de membres représentés</u></b> : 1	
<b><u>Date de convocation</u></b> : 15/04/2022	
<b><u>Début de séance</u></b> : 19 h 15	
<b><u>Fin de séance</u></b> : 21 h 10	

Mme le Maire propose de nommer une secrétaire de séance : Mélanie ALPY est nommée à l'unanimité.

Mme le Maire propose de valider le compte-rendu de la séance du lundi 21 mars 2022. Par 8 voix « pour » le compte-rendu est adopté.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour.

- Points à délibérer :
  - o Subventions
  - o Bail de chasse : passage en AICA avec Les Grangettes
  - o Dissolution du CCAS
  - o Adhésion au périmètre du Parc Naturel régional du Haut-Jura
- Points divers :
  - o Camping : point de situation travaux
  - o Espaces verts
  - o Calendrier des prochaines réunions

**I. POINTS A DELIBERER**

- **Subventions**

Mme le Maire liste les demandes de subventions reçues : l'association « Pour un petit plus » (Ehpad de Mouthe), l'épicerie solidaire « Au p'tit panier », l'amicale des Sapeurs-Pompiers des Deux Lacs.

Il est rappelé que l'année dernière une subvention d'un montant de 200 € a été octroyée à l'association « Pour un petit plus ».

Mme le Maire propose de maintenir le montant de la subvention pour l'association « Pour un petit plus » à 200 €, de donner 150 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'au p'tit Panier.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à l'association « Pour un petit plus », de 150 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'au p'tit Panier.**

- **Bail de chasse**

Mme le Maire informe que l'ACCA va passer prochainement en AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) avec la commune des Grangettes. Afin d'harmoniser le fonctionnement des pratiques, le président de l'ACCA demande une reconduction tacite du bail de chasse tous les 9 ans en lieu et place de la reconduction actuelle tous les ans.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.**

- **Dissolution du CCAS**

Mme le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L123-4 du code de l'action et des familles, le Centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissout par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissout, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation,
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Le conseil municipal,

Vu l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS.**

Cette mesure est d'application immédiate. Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 19/04/2022 ; par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions des membres extérieurs nommés par le Maire à cette même date du 19/04/2022. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune.

- **Adhésion au Parc Naturel Régional du Haut-Jura**

Frontalier de la Suisse, le Parc naturel régional du Haut-Jura est à cheval sur les deux régions de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne Rhône-Alpes. En 2011, 106 communes et 13 Communautés de communes ont signé le projet commun inscrit dans la Charte du Parc, s'engageant ainsi à en respecter les principes et les objectifs. Chaque collectivité est représentée par un ou plusieurs délégués siégeant dans les différentes instances de gouvernance du Parc. Les délégués sont les référents de leur commune ou collectivité auprès du Parc.

Monsieur J.M. SAILLARD, Président la CCLMHD, a informé lors du Conseil Communautaire du 22/02/2022 que la charte du PNRHJ allait être révisée. Dans un premier temps, une lettre d'intention sera envoyée commune par commune pour adhérer au PNRHJ. Puis dans un second temps, si les candidatures sont retenues il s'agira de délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de candidater pour l'adhésion au PNRHJ.**

*Départ d'Elodie Robbe à 20h35.*

## II. POINTS DIVERS

- **Election présidentielle** : finalisation du planning du 2<sup>ème</sup> tour
- **Espaces verts** : Un paysagiste a assuré une journée de formation à l'employé communal. Il est également chargé de procéder à la remise en état des deux platebandes centrales de l'esplanade. Un devis est attendu.
- **Camping** : Les gestionnaires prennent leurs fonctions à partir du 22 avril ; ouverture le 1<sup>e</sup> mai.

Conformément au cahier des charges du label Accueil-Vélo décidé l'an passé, il est prévu l'achat de matériel d'abri et d'entretien destiné aux cyclistes usagers du camping (type tente, pompe, outils...)

L'entreprise B.E.J. chargée d'un diagnostic du réseau d'eaux usées a identifié un problème de pente des canalisations côté lac ainsi qu'entre le bloc sanitaire et le point de raccordement rue du Port. Le débit à ce point doit encore être étudié pour éventuellement être ajusté.

- **Calendrier des prochaines réunions :**

Conseil municipal : 13 juin à 19 heures

Lien social, communication, culture, éducation : réunion de la commission à fixer

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.*

Mme Le Maire, Patricia FAGIANI

Mme la secrétaire de séance, Mélanie ALPY